Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_030-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_030-DE

N° B_DEL_2026_030

Objet **Environnement**

Association Réseau Haies France - Cotisation 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné adhère à Réseau Haies France, anciennement « AFAC-Agroforesteries » depuis 2016.

Cette association a pour objet la préservation, la plantation, et la gestion des haies, des arbres champêtres et des systèmes agroforestiers à l'échelle de la France métropolitaine.

En 2025, l'AFAC-Agroforesteries devient « Réseau Haies France ». Un changement d'identité qui reflète l'ambition de renforcer et accélérer l'action et vient mettre en valeur la progression de l'association nationale ces dernières années. Le choix de mettre la haie à l'honneur dans cette nouvelle identité reflète le rôle de la haie comme levier essentiel du développement de l'agroforesterie.

Monsieur le Président propose de valider la cotisation annuelle 2026 d'un montant de 75 € à Réseau Haies Bretagne et Réseau Haies France.

Vu la proposition de participation formulée par l'association Réseau Haies France, dont le siège social est situé à Lycée du Gros chêne, Rue de Bretagne, 56300 PONTIVY,

Vu la délibération n°131-2016 validant l'adhésion de la communauté de communes à l'association AFAC-Agroforesteries,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE le montant de la cotisation de 75 € au titre de l'année 2026 à Réseau Haies France et Réseau Haies Bretagne,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

